



REGLEMENT INTERIEUR

Dans l'intérêt de chacun et pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de prendre connaissance de ce règlement et de le respecter pendant toute la saison sportive, comme vous devez respecter le code moral du judo.

Dossier d'inscription :

Pour tous les adhérents, le dossier COMPLET devra être remis avant la date indiquée dans le dossier d'inscription. Passé cette date, l'élève ne sera pas considéré comme inscrit pour la saison sportive et n'aura donc pas accès au Dojo (salle d'entraînement).

Nous accueillons les enfants à partir de 4 ans. .

Les cotisations :

Dans la mesure du possible nous vous demandons de régler les cotisations et la licence par chèque.

Les cotisations sont réglées pour l'année au moment des inscriptions, selon plusieurs possibilités :

- Un seul chèque en début d'année (plus un pour la licence),
- Deux ou trois chèques (plus un pour la licence) qui seront encaissés en plusieurs fois, soit un par trimestre.

La prise de licence est obligatoire.

Aucun remboursement ne sera effectué durant la saison. Sauf en cas de blessure impactant la saison de l'élève et sur présentation d'un justificatif médical.

Horaires :

Nous demandons aux judokas de respecter l'heure de début et de fin de cours.

Prévoyez pour cela 5 ou 10 minutes en début de cours, afin que l'élève puisse se changer.

En cas de retard ou d'absence prévenez si possible le professeur.

Hygiène et tenue :

Le judogi est obligatoire et n'est porté que pendant les cours pour une raison d'hygiène ; en effet, il doit être mis dans les vestiaires. Les vêtements de ville ne sont pas conçus pour le judo. Si l'élève oublie son judogi, le professeur pourra lui refuser l'accès au cours, mais il restera dans le dojo jusqu'à la fin du cours.

Pour les jeunes filles, le port d'un tee - shirt blanc est indispensable sous le judogi.

Toutes les personnes ayant les cheveux longs doivent impérativement les attacher. Nous précisons également que le maquillage et le gel pour les cheveux ne sont pas tolérés car ils tachent les judogis et le tatami.

Par respect envers les autres et par soucis d'hygiène, nous demandons à chacun de se couper les ongles des mains et des pieds (risque de griffure).

Il est obligatoire d'avoir des chaussons ou des chaussettes propres pour circuler dans les vestiaires et le dojo. Vous ne pouvez pas circuler pieds nus ou en chaussures pour un souci d'hygiène.

= **Vestiaires :**

Afin d'éviter tout problème, nous vous invitons à munir vos enfants d'un sac de sport afin de pouvoir ranger ses affaires personnelles dedans, et de les récupérer pendant les cours ou de les déposer dans le dojo car les vestiaires sont partagés avec d'autres associations et ils restent ouverts pendant les cours.

En aucun cas le judo club ne sera tenu comme responsable en cas de perte ou de vol, vos affaires sont sous votre responsabilité.

Nous vous rappelons aussi que les vestiaires doivent rester propres.

Il est obligatoire de respecter le « parcours pieds-sales, pieds-propres » mis en place au gymnase par la mairie. C'est-à-dire que le port de chaussures est interdit dans le couloir entre le vestiaire et le dojo.

- **Bijoux et montres :**

Tous bijoux ou bracelets même en tissu sont interdits sur le tatami. Nous vous conseillons de les laisser à votre domicile car beaucoup oublient de les récupérer à la fin des cours ou les perdent.

Le judo club ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

= **Vie du club et passages des grades :**

Il serait préférable pour la vie du club et pour le passage des grades que l'élève participe aux rencontres auxquelles il est invité

Pour une meilleure vie associative, nous encourageons les parents à participer aux diverses manifestations et réunions organisées par le club (cours parents-enfants, tournois, assemblée générale ...)

Leur investissement est indispensable pour le bon fonctionnement et à la pérennité du club.

- **Présence des parents :**

La présence des parents n'est pas admise dans le dojo pendant les cours.

- **Prise en charge :**

Nous vous rappelons que la responsabilité des professeurs commence et s'arrête à la porte du dojo et qu'il est indispensable que les parents accompagnent et reprennent leurs enfants à l'entrée des vestiaires.